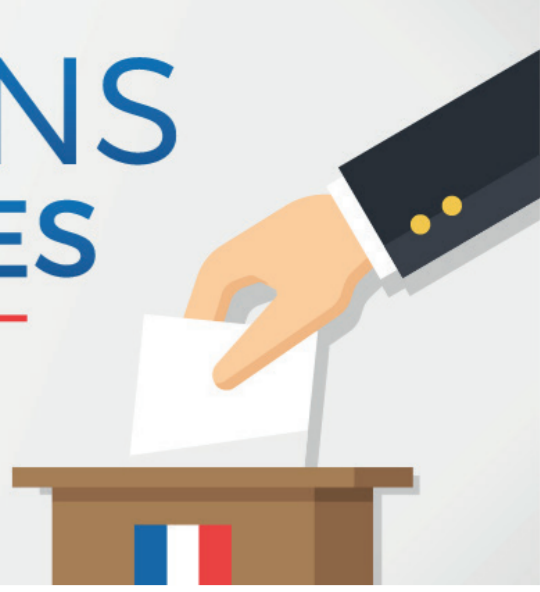




JE M'INSCRIS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020



1

Comment s'inscrire ?

Je peux aller dans ma mairie.



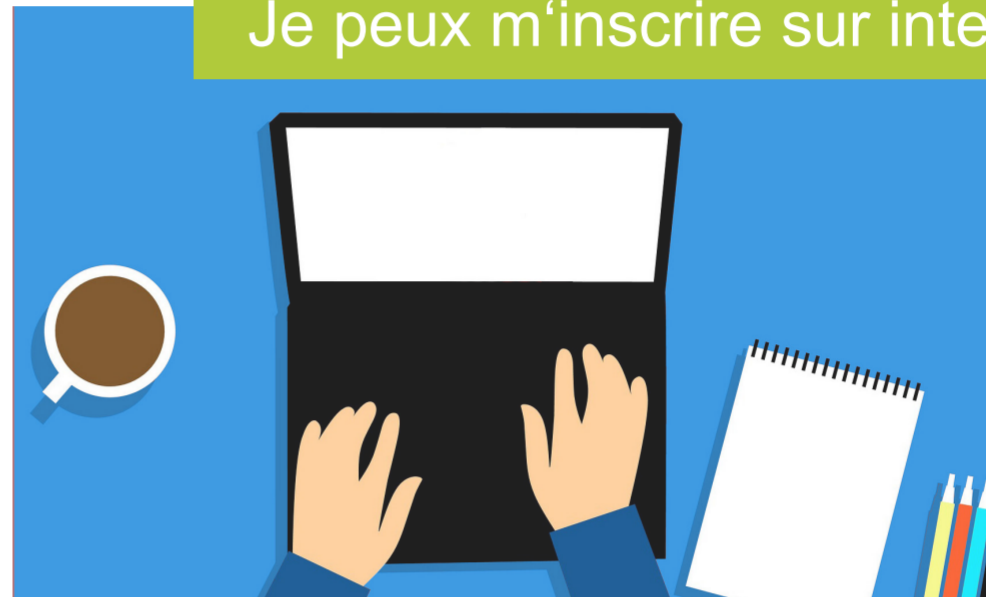
J'apporte :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile



ou

Je peux m'inscrire sur internet.

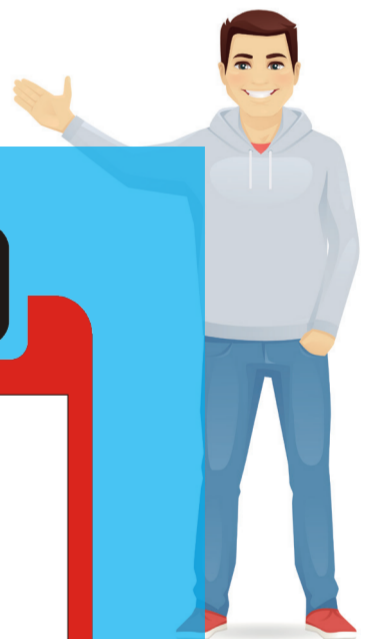


Sur le site du service public : Service-public.fr
Je demande à une personne de confiance de m'aider

2

Quand s'inscrire ?

Pour voter aux élections municipales de 2020,
Je dois m'inscrire au plus tard le **7 FÉVRIER 2020**.



3

Je me suis inscrit

On envoie ma carte d'électeur à mon domicile par courrier.
L'endroit où je vote est noté sur la carte.
Je dois avoir la carte avec moi le jour du vote.

